



**La Confédération Générale du Travail**

*« Pour un service public de l'Équipement et de  
l'Environnement au service du public »*

# Le Courrier

## du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

**N° 1326 du 19 Mai 2009**

### Sommaire

	<i><u>PAGES</u></i>
1. Agenda	2
2. Infos brèves	2
3. <u>Actions du 26 Mai et 13 Juin</u>	
• Adresse fédérale aux personnels du MEEDDAT	3-4
• Communiqué des syndicats de la Fonction Publique	5
• Appel des syndicats de retraités	6
4. <u>25<sup>ème</sup> Congrès de l'U.G.F.F.-C.G.T.</u>	
• Intervention de Jean Marie RECH pour la fédération	7
• Appel du congrès pour le 26 Mai et le 13 Juin	8-9
• Motion du congrès sur la loi H.P.S.T.	10
• Direction élue	11
5. Relevé de décisions du Collectif Mer des 14 et 15 Mai	12
6. Déclaration fédérale du 5 Mai sur la fusion des corps A, B, C	13-14
7. U.G.F.F. : avec la C.G.T. : l'ambition d'ouvrir des négociations sur la grille pour les A, B et C	15-16
8. Déclaration fédérale au C.C.A.S. du 28 avril 2009	17-19
9. « 4 pages » sur le R.A.F.P.	20-23
10. Lettre ouverte de l'U.S.S.E.R.E. à l'administration sur le R.S.T.	24-25
11. Courrier du Secrétaire Général du Ministère suite à l'intersyndicale sur ONEMA-ONCFS	26-27



## AGENDA

**Lundi 18 et Mardi 19 Mai 2009 :**

C.C.N.

**Mardi 19 Mai 2009 :**

Réunion du groupe de travail  
14<sup>ème</sup> congrès hygiène et sécurité

**Mercredi 20 Mai 2009 :**

O.S./MEEDDAT groupe de travail  
« Personnels d'exploitation dans les DIR »  
sur la formation et le recrutement

**Lundi 25 Mai 2009 :**

Réunion des fédérations pour le 49<sup>ème</sup> congrès  
confédéral

**Lundi 25 Mai 2009 :**

Groupe de travail fédéral du 14<sup>ème</sup> congrès sur  
l'outil syndical

**Lundi 25 Mai 2009 :**

O.S./Meeddat réunion du comité de concertation  
sur l'ingénierie

**Lundi 25 Mai 2009 :**

Secrétariat fédéral

**Mardi 26 Mai 2009 :**

Journée de mobilisation et de manifestations  
décentralisées

**Mardi 26 Mai 2009 :**

Conférence des associations sociales du Meeddat,  
M.A.P., D.G.A.C. et Météo

**Mercredi 27 Mai 2009 :**

Groupe d'échanges du MEEDDAT

**Mercredi 27 Mai 2009 :**

Réunion du groupe de travail  
14<sup>ème</sup> Congrès hygiène et sécurité

**Jeudi 28 Mai 2009 :**

Réunion du groupe de travail confédéral  
Du Grenelle de la mer

**Jeudi 28 Mai 2009 :**

C.T.P.M.

**Mardi 2 juin 2009 :**

O.S./Meeddat sur la mise en œuvre de la P.F.R.



## INFOS BREVES

### Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire

**Arrêté du 6 avril 2009** portant prorogation des mandats des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard du corps des dessinateurs de l'équipement.

**Arrêté du 6 avril 2009** portant prorogation des mandats des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des corps des adjoints administratifs du ministère de l'équipement.

**Arrêté du 6 avril 2009** portant réduction du mandat de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des attachés d'administration du ministère de l'équipement.

**Arrêté du 7 avril 2009** autorisant et fixant la date de l'épreuve orale de l'examen professionnel pour l'accès d'agents non titulaires de la collectivité départementale de Mayotte à divers corps de catégorie B du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et fixant la date limite de transmission du dossier professionnel.



#### RETRAITE

**Bug ou pas bug :**

**Des droits à la retraite pour tous !**

**COMMUNIQUE DE LA C.G.T.**

La CGT se félicite qu'il ne soit pas porté atteinte aux droits à retraite déjà acquis par les chômeurs. Cette décision est dictée par le bon sens. Pourquoi, des salariés privés de leurs emplois pendant leur vie active, seraient ils à nouveau pénalisés par une diminution de ce qu'ils croyaient être le juste montant de leur retraite ?



#### ASSURANCE MALADIE

**Nouvelle réduction des droits dangereuse pour la santé publique**

**COMMUNIQUE DE LA C.G.T.**

La C.G.T. dénonce fermement l'opération en cours de réduction des droits des assurés sociaux qui, si elle est menée à terme, se traduira par l'exclusion de l'Assurance maladie de plus de 2,5 millions d'assurés sociaux. Un décret de 2007, sous l'alibi de lutter contre les fraudes, est revenu sur la durée des droits des assurés sociaux, réduisant le maintien des droits de 4 ans à 1 an.



#### PARTAGE DE LA VALEUR AJOUTEE

**Les salariés ont besoin de réponses concrètes**

**COMMUNIQUE DE LA CGT AU SUJET DU PROJET DE RAPPORT COTIS**

Le projet de rapport Cotis actuellement en cours de finalisation suscite déjà des commentaires. C'est pourquoi la CGT estime nécessaire de formuler dès maintenant ses premières appréciations.

Le projet de rapport représente un travail statistique important. Cela ne constitue pas pour autant un « diagnostic partagé ».



#### INTERESSEMENT ET PARTICIPATION

**Les syndicats ne tombent pas dans le piège du rapport Cotis**

La remise hier à Nicolas SARKOZY du rapport Cotis sur le partage de la valeur ajoutée a provoqué les réactions des grandes confédérations syndicales engagées unitairement depuis janvier notamment sur la question des salaires.



#### SOUS-TRAITANCE DES CHANTIERS DE SAINT-NAZAIRE

**Grève de salariés bulgares réclamant leurs salaires**

Avec le soutien de la CGT, onze ouvriers bulgares, employés d'une société lituanienne sous-traitante des chantiers navals STX à Saint-Nazaire, sont en grève depuis dix jours pour réclamer notamment le paiement de leurs salaires.

**La suite sur : [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)**



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### **Aux personnels du MEEDDAT et de ses établissements publics**

**Notre fédération s'adresse à chacune et chacun d'entre vous.** Après la manifestation nationale des agents du ministère de mars 2008, et après les actions intersyndicales de tous les salariés public/privé menées ces derniers mois, avec également des actions spécifiques MEEDDAT, auxquelles vous avez pu participer, un bilan s'impose suivi d'une question. Comment nous faire entendre ensemble et faire avancer nos revendications ? **Et en particulier se saisir dans tous nos services de l'appel unitaire du 26 mai.**

#### **Les réorganisations se suivent...**

Les DDEA à peine constituées dans la moitié des départements, vont être remplacées au 1<sup>er</sup> janvier 2010 par les DDT, interministérielles et sous la coupe du préfet. Les services départementaux d'établissements (ONCFS, ONEMA) seraient regroupés, aux ordres du préfet. Des implantations de Meteo France seraient supprimées...

9 DREAL sont en place en regroupant DRE, DIREN, DRIRE, et les autres suivront en 2010... Les 11 DIR à peine mises en place pour la gestion des routes et du trafic, l'administration annonce la disparition au plan statutaire de la filière Exploitation, avec l'intention de sous traiter tout ce qui peut l'être...

Les Directions d'Administration centrale sont toutes désormais à La Défense sauf la DGAC, avec des tours louées au privé et les immeubles de Ségur et Fontenoy vidés pour être mis en vente. Elles doivent donner et répondre aux ordres des exercices comptables RGPP et leur communication est sous contrôle.

#### **Le rôle de l'Etat est en cause...**

De plus en plus dans les services les termes « missions, compétences, technicité » deviennent des gros mots. Le maillage des activités au plus près des territoires s'éloigne des besoins des populations et des collectivités. Alors que le (ou les) plan(s) de relance devrait permettre le plein déploiement de nos activités au service du développement durable des territoires, les commandes se succèdent pour répondre aux plans de redéploiement des effectifs, de suppression d'emplois, de mutualisation des moyens : arrêt de l'ingénierie publique, sous-traitance des études, conventions croisées entre services ou établissements avec équilibre financier, contrat individualisé d'objectifs par agent... Par exemple le RST soumis à ce régime de « nouveau management » perd de sa substance et de ses compétences, avec le risque de l'empêcher de répondre aux demandes.

### **Délocalisations et décentralisations se poursuivent...**

Des services de la région parisienne seraient délocalisés sans logique fonctionnelle vers Provins (SETRA, LREP), Orléans ou Metz (SoeS), La Rochelle (ENIM)...

Le transfert et les garanties statutaires des personnels des Parcs de l'Équipement sont sujets à la loi en cours d'adoption et à des décrets d'application. Le transfert aux collectivités territoriales des voies navigables, sur une base « volontaire » est un échec selon VNF, qui réfléchit à des contractualisations nouvelles... Car l'essentiel des crédits sera absorbé par un partenariat public privé pour la réalisation, nécessaire, de Seine Nord Europe avec une probable privatisation de l'exploitation.

### **Les suppressions d'emplois s'amplifient...**

La suppression de l'ingénierie publique concurrentielle se traduit par 3200 suppressions d'emplois. La LOLF prévoit 1200 suppressions d'emplois par an en 2009, 2010 et 2011. Le programme Sécurité Affaires Maritimes supprime 190 emplois... Et le Grenelle de la Mer n'aurait pas le droit de discuter des moyens de l'Etat ! Les services maritimes dont les phares et balises et l'enseignement seraient réorganisés selon un schéma remis aux journalistes fin février avec l'annonce du Grenelle... et qui sera discuté au CTPM de fin mai... Toujours cette obsession de réduction d'emplois sans intérêt pour nos missions ! Et les mesures RGPP de mutualisations Agences de l'eau, ONEMA et ONCFS, dont on essaye de faire croire, en dehors de toute vérité, qu'elles découlent du Grenelle de l'environnement... Perdues de vue les créations d'emplois nécessaires à la gestion durable de l'eau, la protection de la biodiversité et des milieux aquatiques ? Quant aux 200 emplois annoncés en 4 ans pour l'inspection des installations classées, ils répondent à peine au respect des engagements pris en 2003 après la catastrophe d'AZF, et tenus à 50 %.

### **Les rémunérations patinent, les corps fusionnent...**

A nos demandes de revalorisation du point d'indice, d'amélioration des carrières et des régimes indemnitaires, de reconnaissance des qualifications et des compétences, l'administration répond individualisation des primes avec des dotations non revalorisées. Mais plus encore, les ministres Woerth et Santini exigent des plans de fusion des corps, déjà recommandés par le rapport Silicani. Le 5 mai, il a été avoué que ces fusions devaient se faire sans un centime d'euro en plus. La discussion concerne toutes les catégories A, B, C et se résumerait à des chiffres : 2 ou 3 filières (administrative, technique, contrôle), donc 6 ou 9 corps concernant tous les corps du MEEDDAT, des Ministères de l'Agriculture, de l'Intérieur ou de l'Industrie... Avec un problème, celui des différences de régimes indemnitaires... Les « meilleurs » seraient mis de côté de l'exercice fusion car leur harmonisation trop couteuse... Ces projets sont cohérents avec la mobilité imposée, la flexibilité des redéploiements interministériels, la mutualisation généralisée sur fond d'économie de moyens. Ils accompagnent les abandons de missions, au nom de la fin annoncée de la fonction publique de carrière au profit de la fonction publique de métiers. L'hypocrisie est à son comble !

### **Répondre ensemble pour gagner ensemble...**

Chacun a conscience qu'on ne peut rester inactif face au bradage de nos missions, de nos emplois et de nos carrières. **En discutant entre collègues et avec les représentants syndicaux de nos services, nous proposons qu'un maximum de réunions se tiennent pour préparer un « 26 mai » qui marche sur deux jambes.** Obtenir des avancées sur nos revendications dans chaque service, et pour tout le ministère. Obtenir des avancées pour toute la Fonction publique et pour tous les salariés. Aucune forme d'action n'est à proscrire, l'essentiel est de construire un rassemblement uni et déterminé.

**Le mardi 26 mai tous les syndicats vous appellent dans l'unité à la mobilisation.**

Montreuil, le 7 mai 2009



## COMMUNIQUE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE LA FONCTION PUBLIQUE

Depuis maintenant plusieurs mois, nos huit organisations syndicales de la Fonction publique portent ensemble des revendications et des exigences.

Avec les personnels, elles continuent d'exiger :

- ▶ L'arrêt de la politique aveugle de suppressions d'emplois, avec un moratoire immédiat sur celles contenues dans le budget 2009 et celles prévues en 2010,
- ▶ Le retrait des articles relatifs au « *bénéfice de la réorientation professionnelle* », à la « *généralisation du cumul d'emplois à temps non complet* » et au « *remplacement et intérim* » du projet de loi relatif à la mobilité,
- ▶ Le retrait de projets porteurs de lourds reculs pour la population et les personnels, et qui se traduisent notamment par des délocalisations et des fermetures massives de services de proximité, et l'aggravation des conditions de travail.

Avec les personnels, elles demandent l'ouverture de négociations portant sur :

- ▶ L'augmentation significative de la valeur du point et la réévaluation de l'ensemble de la grille indiciaire pour améliorer la carrière des agents,
- ▶ Les moyens nécessaires à la pérennisation du financement des missions publiques en lieu et place de l'actuelle politique d'austérité imposée aux services de l'Etat, aux collectivités locales et aux établissements hospitaliers.

Face à la révision générale des politiques publiques (RGPP), elles rappellent leur détermination pour le développement de services publics de qualité, dotés de tous les moyens nécessaires pour répondre encore mieux aux besoins sociaux et de solidarité.

Le gouvernement s'obstine dans sa politique à l'encontre de la Fonction publique et des personnels fonctionnaires et agents publics, dans un contexte de crise qui exige plus et mieux de service public tant pour les usagers que pour les personnels.

**C'est pourquoi les huit organisations syndicales de la Fonction publique réunies le 6 mai s'inscrivent pleinement dans l'appel solennel lancé au plan interprofessionnel.**

**Elles appellent les personnels à participer massivement aux journées du 26 mai et du 13 juin.**

**Elles soutiennent les mobilisations dans les différents secteurs de la Fonction publique.**

Fait à PARIS, le 13 mai 2009



## Retraités

### **Sept organisations syndicales appellent à l'action les 26 mai et 13 juin**

Un communiqué intersyndical (CFDT-CFTC-CFE-CGC-CGT-FP-FGR/FP-UNSA) invite l'ensemble des retraités français à *"réaffirmer l'indispensable solidarité intergénérationnelle avec les salariés «et "exiger du gouvernement et du patronat des réponses aux revendications" à l'occasion des deux journées de mobilisations unitaires des 26 mai et 13 juin.*

Les organisations de retraités exigent notamment une relance économique par l'emploi et le pouvoir d'achat, la priorité à la défense des emplois, du pouvoir d'achat, le maintien du cadre collectif et solidaire de la protection sociale et l'amélioration des garanties collectives. Ils protestent également contre le fait que l'augmentation des retraites de 2009 ne soit effective qu'au 1er avril 2009, *"ce qui a fait perdre aux retraités trois mois de revalorisation"*. Ils revendiquent *"également un minimum de pension égal au Smic"*.

mercredi 13 mai 2009

## **25<sup>ème</sup> Congrès de l'UGFF-CGT**

### **Intervention de Jean-Marie RECH au nom de la Fédération de l'Equipement et de l'Environnement CGT sur le débat concernant l'outil syndical**

Cher(e)s camarades,

Ce 25<sup>ème</sup> congrès de l'UGFF-CGT se situe à quelques mois du prochain congrès de la Fédération de l'Equipement et de l'Environnement CGT, qui aura lieu en octobre prochain, et du 49<sup>ème</sup> congrès confédéral du mois de décembre.

L'une des questions communes qui est mise en débat dans ces différents congrès est celle de l'outil syndical.

Sans anticiper sur le prochain congrès de la Fédération CGT de l'Equipement et de l'Environnement, les débats internes conviennent que le statu quo n'est plus possible.

En effet, la décentralisation, la fusion des corps, la réforme territoriale de l'Etat, la RGPP, contre lesquelles nous nous sommes battus et nous nous battons encore, rendent encore plus d'actualité la question de notre organisation dans la CGT.

Nos organisations se sont constituées par ministères, corps, missions, administrations, etc...Aujourd'hui, dans ce contexte, elles sont à l'évidence interpellées.

Ce débat doit être porté de façon partagée et offensive d'une part pour ne pas être à la remorque des réformes que nous combattons et d'autre part pour faire entendre nos convictions dans les débats du prochain congrès confédéral.

Ce congrès de l'UGFF, comme notre prochain congrès fédéral, doit donner des perspectives et un mandat clairs, pour préparer notre avenir afin d'être efficaces, tant pour le déploiement de la CGT que pour la défense des personnels et des services publics.

Nos débats internes ont également ouvert en grand toutes les évolutions possibles, sans aucun tabou ni a priori. Par ailleurs, nos réflexions doivent porter tant dans le champ de la fonction publique de l'Etat que de la fonction publique territoriale, en prenant en compte le poids croissant des établissements publics, car les réformes en cours se posent sur ces deux versants. Je ne reviendrai pas sur la décentralisation ni sur la loi de transfert des Parcs de l'Equipement dans les départements, dont chacun mesure ici les enjeux et conséquences pour notre Fédération ainsi que pour celle des Services publics.

Je veux à nouveau insister sur l'importance majeure que ce congrès, comme celui à venir de la Fédération CGT de l'Equipement et de l'Environnement, doit déboucher sur un mandat clair pour les nouvelles directions qui seront élues. Nos prochains congrès devront décider de notre organisation. Il nous a fallu et il nous faudra encore créer les conditions d'un travail en commun dans les territoires, pourquoi pas sous la forme de collectifs regroupant les camarades des différents champs ministériels ainsi que ceux de la territoriale.

Pour finir, je veux rappeler la place de la CGT. En effet, les dernières élections : Prud'homales, au MEEDDAT, dans la territoriale, etc..., placent la CGT comme 1<sup>ère</sup> organisation syndicale. Cette confiance des salariés nous oblige, pour rester à la hauteur, de nous munir d'un outil le plus efficace possible.

Merci de votre attention.



## **Appel du 25<sup>ème</sup> congrès de l'UGFF**

### ***SE RASSEMBLER, AGIR ENSEMBLE POUR UNE FONCTION PUBLIQUE AU SERVICE DE LA POPULATION ET LE SUCCES DE NOS REVENDICATIONS.***

Les personnels de la Fonction publique se sont fortement mobilisés en particulier lors des journées de grève interprofessionnelles des 29 janvier, 19 mars et le 1<sup>er</sup> mai.

Les congressistes réunis refusent qu'au travers notamment de la RGPP soient avalisés les coupes budgétaires et la destruction massive de l'emploi public, 30.000 postes en 2009, 34.000 programmés en 2010, et cela pour la seule Fonction publique de l'Etat.

Ces suppressions d'emplois accompagnent le recul du champ d'intervention de la Fonction publique avec la fermeture de services de proximité, l'externalisation, la privatisation ou l'abandon de missions de service public. Elles s'ajouteraient aux autres suppressions massives d'emplois dans les autres secteurs et leurs cortèges de licenciements.

Ils refusent la casse du statut général des fonctionnaires méticuleusement engagée par le Gouvernement avec notamment la mise en œuvre du livre blanc SILICANI et le projet de loi dit « *de mobilité* ».

L'action doit, plus que jamais, se poursuivre pour porter un coup d'arrêt à ces politiques régressives !

**Le pays a besoin d'une Fonction publique de qualité répondant aux besoins de la population sur tout le territoire national pour le respect et la mise en œuvre des droits fondamentaux et pour des politiques publiques s'attaquant à la crise.**

Cela passe en premier lieu par :

- ⇒ L'abandon de la RGPP, l'arrêt des politiques, de restructuration / liquidation des services publics (délocalisation, privatisation, fusions...) et des méthodes de gestion calquées sur le privé ;
- ⇒ L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois, le remplacement des départs en retraite et les recrutements statutaires nécessaires à l'accomplissement des missions ;
- ⇒ La revalorisation immédiate du point d'indice et de la grille indiciaire, le rattrapage du pouvoir d'achat, l'augmentation des pensions ;
- ⇒ Le renforcement des droits et des garanties statutaires, un plan de titularisation des non titulaires ;
- ⇒ Le maintien et la reconquête des missions de service public et une organisation du service public de l'Etat décidée démocratiquement.



Les délégations soutiennent les luttes en cours et appellent à leur développement.

Les congressistes alertent les personnels sur le fait que le gouvernement n'a toujours pas renoncé à faire passer en force son projet de loi dit « *de mobilité* ». L'UGFF prendra toutes les dispositions au cours des prochaines semaines pour créer les conditions de la mobilisation la plus large pour le rejet de ce projet de loi.

**Le congrès de l'UGFF appelle tous les personnels à participer massivement, avec leurs revendications, aux mobilisations interprofessionnelles des 26 mai et 13 juin.**

⇒ Il estime que la plus large unité et le caractère interprofessionnel constituent un socle déterminant pour la suite du mouvement.

⇒ Face à l'intransigeance du gouvernement et du patronat et à la gravité des attaques, le congrès estime nécessaire de poser la question de la grève jusqu'à la satisfaction des revendications et s'adresse en ce sens aux personnels et à l'ensemble des organisations syndicales.

Le Verdon sur Mer, le 15 mai 2009



## MOTION DU CONGRES DE L'UGFF-CGT

Le 25ème congrès de l'UGFF-CGT, réuni au Verdon du 11 au 15 mai 2009, apporte tout son soutien aux agents et salariés médicaux et non médicaux, des établissements et services sanitaires et médico-sociaux, des organismes de protection sociale, des DRASS et des DDASS, en lutte ce 14 mai 2009 sur l'ensemble du territoire pour exiger le retrait de la loi Hôpital, Santé, Patients, Territoires (HPST) qui instaure:

- Un recul majeur du système de santé solidaire et universel, acquis essentiel du Conseil National de la Résistance.
- La mise en œuvre de « l'hôpital-entreprise », la privatisation et la marchandisation de la santé publique, dans une logique essentiellement comptable.
- La création des agences régionales de santé (ARS), outil de casse du service public hospitalier et du secteur médico-social au profit du secteur privé à but lucratif.

**Les soit-disantes concessions du Président de la République sur la gouvernance hospitalière ne remettent pas en cause les dispositions dangereuses de ce projet de loi dont la CGT demande par conséquent le retrait intégral.**

**Le Verdon, le 14 mai 2009**

*Motion approuvée à l'unanimité des délégués du 25ème congrès*

## 25<sup>ème</sup> congrès de l'UGFF CGT

### Commission exécutive et CFC élues + Votes

Nom	Prénom	Syndicat	Fédération	CE	Bureau
BAILLE	Nicolas	USSERE	EQUIPEMENT	Elu	Elu
BEURTHERET	Jean-Pierre	SNPTRI	EQUIPEMENT	Elu	
BLOUET	Vincent	CGT Culture	FERC	Elu	Elu
BOUCHER	Yoann	UGSP	AF. DIRECTS	Elu	
BREUIL	Charles	SNOPA	EQUIPEMENT	Elu	
CANON	Jean-Marc	CGT Culture	FERC	Elu	Elu – Secrétaire Général
CAUSSEMILLE	Michel	UNSGPEN	FERC	Elu	
CHAMBINAUD	Alain	USPP	AF. DIRECTS	Elu	
DESMOULINS	Laurent	Ferc-Sup	FERC	Elu	
DRU	Alain	PJJ	AF. DIRECTS	Elu	
FAURE	Michel	SNADGI	FINANCES	Elu	
GARING	Willy	SNPTRI	EQUIPEMENT	Elu	Elu
GODARD	Christophe	UNSEN	FERC	Elu	Elu
GOMES	Joseph	UNSGPEN	FERC	Elu	
HADJ HAMOU	Yacine	UNAS	AF. DIRECTS	Elu	
HALLINGER	Patrick	SNPTAS	EQUIPEMENT	Elu	Elu
JULIEN	Stéphane	SNADGI	FINANCES	Elu	Elu
LECLERC	Pascal	ONF	AF. DIRECTS	Elu	
LORNE	Vincent	Météo France	AF. DIRECTS	Elu	
LOUANGVANNASY	Aline	UNSEN	FERC	Elue	
MARGUERY	Didier	SN Trésor	FINANCES	Elu	Elu
MILLET	Jacques	SNTRS	FERC	Elu	
DEMOULE	Michel	Justice	AF. DIRECTS	Elu	Elu
MOYSE	Christine	FNTE	FNTE	Elue	
OBERRIEDER	Gilles	Centrale Finances	FINANCES	Elu	Elu
PERRIER	Roland	UNSEN	FERC	Elu	
PEYRICCHOU	Florence	SNADGI	FINANCES	Elue	
PINET	Jean-Jacques	Centrale Finances	FINANCES	Elu	
RENAUDIN	Michèle	SN Trésor	FINANCES	Elue	
ROQUES	Alain	INRA	FERC	Elu	
SANCERE	Pascal	SNPTRI	EQUIPEMENT	Elu	
SILENE	Gaëtan	SNPTRI	EQUIPEMENT	Elu	
SILIADIN	Alice	SYAC	AF. DIRECTS	Elue	
SIMON	Martine	SN Trésor	FINANCES	Elue	Elue-Administrateur
SOYER	Virginie	CGT Culture	FERC	Elue	
SZKLARZ	Jean-Robert	SNADGI	FINANCES	Elu	
TERRIBILE	Denis	SNA Douanes	FINANCES	Elu	
UNDRIENER	Margot	UNAS	AF. DIRECTS	Elue	
VAZEILLE	Daniel	MAE	AF. DIRECTS	Elu	
VIALLET	Richard	UNSGPEN	FERC	Elu	Elu

## Candidatures à la Commission financière de contrôle

Nom	Prénom	Syndicat	Fédération	
BARDAJI	Rubens	ANPE	AF. DIRECTS	Elu
FRAINE	Abdelkader	SN Trésor	FINANCES	Elu
JOLLY	Jean-Yves	UNSEN	FERC	Elu
LEFEVRE	Pascal	SN PRTI	EQUIPEMENT	Elu
ROHRBACH	Stéphane	Ferc-Sup	FERC	Elu

### Votes sur le document de congrès :

Orientation : 91% Pour ; Activité : 82% Pour ; Politique Financière : 83 Pour ; Outil : 90% Pour



***Les suites de l'adresse fédérale aux militants dans le cadre du Grenelle de la mer diffusée à la une du Grenelle de la mer sur le site fédéral.***

Le collectif mer de la Fédération s'est réuni les 14 et 15 mai 2009 pour faire le point sur **le projet de réforme des services maritimes de l'Etat** (Affaires maritimes, Phares et Balise, Armement unique, services interdépartementaux et spécialisés maritimes, Capitaineries et ENIM..) et sur **la participation des militants aux réunions qui seront organisées par les comités régionaux de la CGT** afin de confédéraliser l'approche et les propositions à faire au Grenelle de la mer lors de l'intervention de la CGT dans le cadre des « **Grenelle de la mer** » **régionaux organisés par l'Etat** (Préfets de région) qui se tiendront du 8 au 25 juin.

Cette démarche de la CGT au niveau Fédéral et Confédéral, ouvre des espaces de mobilisations aux salariés concernés par les activités maritimes et du littoral et en particulier aux personnels du MEEDDAT pour faire valoir leurs revendications et propositions sur les **missions, activités et l'organisation pertinente des services maritimes de l'Etat** et les **moyens en effectifs qualifiés** pour garantir la mise en œuvre des politiques publiques de la mer et maritimes .

Une première échéance s'annonce pour exprimer les propositions et les revendications : **le ministre convoque un CTPM le 28 mai** qui consacrera à son premier point de l'ordre du jour « un échange et informations sur la politique de l'eau concernant ses **aspects organisationnels en matière maritime**, fluvial et aquatique ».

C'est bien là, la traduction de l'intervention de la CGT, lors de la réunion du 20 avril au Cabinet du ministre qui permet enfin d'exposer au Ministre les propositions et revendications de la CGT, avant que s'engagent de véritables négociations sur les projets de réorganisations des services qui devront tenir compte des conséquences du Grenelle de la Mer .

**Une nouvelle réunion du CTPM sera consacrée à la mer et littoral dès que les conclusions du Grenelle de la mer seront ficelées étant entendues que les tables rondes finales sont prévues vers la mi- juillet.**

**Sur ces bases là, la Fédération prépare une plate-forme revendicatives sous la forme d'une lettre-pétition : missions, moyens, organisation sociales et de travail**, pour engager de véritables négociations avec le ministre qui n'ont pas encore eu lieu et qui seront autant de points d'appui pour les personnels pour exiger la mise en place d'un **service public adapté , renforcé et bien identifié dans les structures centrale et déconcentrées du MEEDDAT, en capacité de mettre en œuvre une politique maritime d'avenir en appui des politiques publiques du développement durable** (eau, risques de pollution , politique industrielle et aménagement du littoral et de l'aménagement , activités marines et aquacultures , tourisme nautique et préservation des ressources et écosystème...)

Pour un grand secteur public et des services maritimes de l'Etat ayant une organisation pertinente et des moyens matériels et en effectifs qualifiés et des conditions de fonctionnement pour garantir la mise en œuvre des décisions du Grenelle de la mer, **il nous faut mobiliser les personnels.**

**Le 26 mai peut être un temps fort de ces mobilisations dans le cadre des actions professionnelles et interprofessionnelles prévues comme suites aux actions nationales des 29 janvier, 19 mars et du 1<sup>er</sup> mai et avant le 13 juin.**

Prenons en main la lettre- pétition qui sera diffusée prochainement par un « **flash infos** » **sur le site fédéral** pour exprimer les exigences des personnels.

**Faisons la signer massivement pour le 28 mai jour de la réunion du CPT Ministériel.**

**Les réunions des « Grenelles de la mer » en régions seront aussi une étape importante pour exprimer ce que nous pensons et proposons.**



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### **Déclaration de la fédération CGT équipement-environnement à la réunion du 05 mai 2009 portant sur les projets de fusion des corps de l'ensemble des catégories A, B et C du ministère.**

Vous avez porté à l'ordre du jour de cette réunion, les projets de fusion des corps de l'ensemble des catégories A, B et C. Celle-ci fait suite à la réunion du 23 avril 2009 sur les projets de fusion de corps de la catégorie B dite «technique».

Pour la fédération CGT équipement-environnement, ces projets de fusion et de création de corps interministériels s'inscrivent dans la réforme de l'Etat et la RGPP avec réduction de moyens et abandon de missions de service public.

Ils sont inacceptables au regard des missions des filières spécifiques par exemple exploitation, protection de l'environnement, météo, sécurité maritime, etc, et des fonctions des agents des corps concernés sauf à préfigurer l'extinction ou l'externalisation de missions de service public et bien évidemment la disparition des statuts particuliers, ce que la CGT ne peut cautionner.

Le projet du ministère de la Fonction Publique de réduire le nombre de corps découle directement de la mise en œuvre des réformes du gouvernement qui diminuent le nombre de fonctionnaires, accroissent la flexibilité et la mobilité imposée. Qui plus est, cette réforme se ferait a minima, sans revalorisation significative des grilles indiciaires.

Nous sommes loin des besoins et des attentes des personnels, que la CGT porte :

La fixation du SMIC à 1 600 euros bruts et un début de carrière dans la grille par niveaux de recrutement suivants :

- CAP/BEP : 1,2 SMIC soit 1 920 euros bruts,
- BAC : 1,4 SMIC soit 2 240 euros bruts,
- BAC+2 : 1,6 SMIC soit 2 560 euros bruts,
- BAC+3/4 : 1,8 SMIC soit 2 888 euros bruts,
- BAC+5 : 2 SMIC soit 3 200 euros bruts,
- BAC+8 : 2,3 SMIC soit 3 680 euros bruts.

Nous sommes loin d'un doublement de la rémunération sur la carrière que demande la CGT. Nous dénonçons que la négociation au niveau Fonction Publique ne porte pas sur l'ensemble de la grille englobant les catégories A, B et C en prenant en compte les revendications de changement de catégorie.

Nous dénonçons le chantage qui pourrait s'exercer sur les agents en les menaçant de les écarter des maigres revalorisations prévues par les discussions au niveau Fonction Publique en cas de refus de fusion des corps voulue par le ministère.

Ces projets de fusion de corps présentés comme la « grande réforme de la Fonction Publique » renforceraient la précarité dans la Fonction Publique, elles constitueraient un déclassement des agents.

La CGT se prononce pour un renforcement des garanties statutaires, le maintien d'une Fonction Publique de carrière basée sur l'égalité d'accès pour tous les citoyens par le biais des concours avec des moyens en formation. Elle est pour une réelle reconnaissance des qualifications et est opposée à toute rémunération individualisée et basée sur l'arbitraire.



**Communiqué :**

## **Avec la CGT : L'ambition d'ouvrir des négociations sur la grille pour les catégories A, B et C**

Le 7 avril avait lieu à Bercy une réunion dite « *d'information* » sur la **catégorie B**.

Sur le plan de la démocratie et du dialogue social la pratique est à revoir sachant que les syndicats représentant la majorité n'ont pas eu la possibilité d'intervenir dans la négociation, tout juste la possibilité de s'exprimer dans une bilatérale puis en plénière le 7 avril.

Chacun, du pouvoir et des syndicats signataires, assume ce procédé peu glorieux.  
L'UGFF-CGT dénonce ce type de pseudo-négociation.

### **Mais qu'en est-il sur le fond ?**

Pour le gouvernement, le projet catégorie B est « *considéré abouti* » sans qu'une négociation ne se soit ouverte sur l'ensemble des 3 catégories A, B et C.

Mais pour la CGT, le dossier n'est pas clos ni pour la catégorie **B**, ni pour la catégorie **C**. Enfin, si des discussions doivent s'ouvrir dès mai 2009 sur la catégorie **A**, les plus mauvaises conditions sont déjà réunies au préalable.

Le projet, considéré arrêté par le gouvernement, est sans ambition ni pour les personnels en place ni pour les futurs candidats aux concours.

Il est totalement éloigné des réalités et des besoins.

Il n'a pas changé – au détail près – depuis les propositions initiales du Ministère faites en septembre/octobre 2008 et qui restent :

- recrutement pour l'actuel B type à 1,07 Smic au lieu de 1,02 Smic ;
- recrutement pour l'actuel CII à 1,10 Smic au lieu de 1,06 actuel ;
- aucune attractivité pour le flux c'est-à-dire les nouveaux candidats ;
- pour les personnels en place les points supplémentaires restent suspendus à la date d'application du décret, peut-être partiellement fin 2009 et en totalité en 2011, sachant qu'il faut détenir l'indice 6 mois pour qu'il soit validé dans la pension et sachant qu'avant cette date un grand nombre de personnels seront déjà en retraite et ne pourront en bénéficier.

### **C'est un véritable marché de dupes.**

Par ailleurs, l'administration n'a fourni aucun bilan chiffré fiable des effectifs de personnels concernés.

Les durées de carrière allongées inquiètent quand à la possibilité d'atteindre les indices sommitaux pour les nouveaux candidats.

Aucune étude n'est communiquée pour les personnels en attente de requalification en catégorie A (IDE,...).

**L'UGFF-CGT rappelle ses revendications :**

- négociation d'ensemble sur la grille ;
- carrière complète accessible pour tous de 1 à 2 ;
- Smic à 1600 € bruts ;
- recrutement Bac à 1,4 Smic ;
- recrutement Bac + 2 à 1,6 Smic ;
- prise en compte des non titulaires dans les négociations ;
- révision des systèmes de reclassement et mesures plus favorables lors des intégrations secteur privé vers fonctionnaire ou agent public vers fonctionnaire.

**Avant parution des décrets il reste l'étape du Conseil supérieur et de la Commission des statuts. A partir d'interventions des personnels en direction de leurs ministères respectifs il est toujours possible d'envisager une modification du projet actuel. L'UGGF propose d'agir en ce sens.**

**L'UGFF-CGT appelle ses syndicats et organisations à mener des débats avec à l'ordre du jour une négociation sur l'ensemble de la grille pour les personnels des catégories A, B et C.**

*Références : Voir précédents tracts revendicatifs pour la catégorie B sur notre site ugff*

Montreuil, le 6 mai 2009





## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### Déclaration CGT

#### Comité Central d'Action Sociale du 28 avril 2009

Le CCAS se réunit aujourd'hui dans un double contexte de crise :

Crise économique et sociale très profonde qui touche les personnels du MEEDDAT comme l'ensemble de la population avec beaucoup de conjoints, d'enfants ou de proches directement concernés par le chômage partiel ou total,

- Crise à l'intérieur des services avec des réorganisations en cascade sans aucune visibilité sur les missions « nouvelles » du ministère qui engendre de fortes inquiétudes parmi les personnels et de plus en plus de souffrance au travail. En 2009, les nouveaux services, DDEA, DREAL ou en Administration Centrale ne sont fusionnés que sur le papier et la création des Directions Départementales Interministérielles (DDI) au 1<sup>er</sup> janvier 2010 suscite de nouvelles interrogations sur la cohésion du MEEDDAT sur le terrain et sur l'avenir des personnels.
- La CGT rappelle qu'elle continuera à s'opposer aux mobilités imposées et que les questions de pouvoir d'achat qui sont posées par les personnels doivent trouver une réponse dans la nécessaire revalorisation de la grille des salaires et de la valeur du point d'indice.

L'action sociale dont le budget doit être portée à 3% de la masse salariale et des pensions pour répondre aux besoins des personnels actifs et retraités et de leurs familles, n'est pas faite pour se substituer aux manques en matière de salaire.

La CGT réaffirme son exigence du maintien des CLAS dans les futures Directions Départementales des Territoires (DDT). Elle s'interroge sur la volonté d'une véritable concertation au niveau régional quand on voit que le nombre de réunions RBOP / présidents de CLAS depuis début 2009, tient sur les doigts d'une seule main.

La CGT demande au DRH de faire appliquer partout l'arrêté du 22/12/2008 et notamment d'accorder les décharges d'activité à 100% aux présidents qui le souhaitent et de rappeler aux chefs de services qu'ils doivent donner les moyens matériels suffisants pour permettre aux CLAS de fonctionner.

Il apparaît que, dans plusieurs services, c'est l'administration locale qui n'organise toujours pas le renouvellement des CLAS (à peine plus de 60% à ce jour) pour des raisons affichées comme matérielles, qui cachent parfois une volonté de faire traîner les choses et démontre souvent le désintérêt des directions pour l'action sociale.

La CGT prend acte de la prise en compte de certaines revendications pour améliorer le niveau des prestations mais rappelle la nécessité d'aller plus loin, notamment sur les dossiers suivants :

- Logement : prêt bonifié pour l'accession à la propriété et l'amélioration de l'habitat,
- Restauration collective : aucun agent ne doit payer plus de 4 euros son repas, quel que soit son mode de restauration sur l'ensemble du territoire et d'autant plus dans le cas de déménagement lié aux réorganisations,
- Jeunes : poursuivre l'amélioration de l'aide à la scolarité, ouvrir le prêt d'installation aux étudiants enfants d'agents,
- Retraités : intégrer les retraités dans le calcul de la dotation des Crédits d'Initiative Locale (comme cela se fait, même partiellement, dans certains ministères) et solutionner rapidement avec le Service des Pensions des Finances, la communication d'un fichier à jour pour informer les retraités, les veuves et les orphelins de leurs droits en matière de prestations et d'action sociale,
- Personnels d'Outre-mer : le ministère doit financer le surcoût lié au transport pour permettre aux personnels d'Outre-mer de bénéficier notamment des séjours de vacances pour leurs enfants ou de financer leurs études en métropole.

La CGT dénonce la nouvelle privatisation décidée par le ministère de la Fonction Publique qui vient de confier la gestion des chèques-vacances à l'opérateur privé Extévia à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009 après avoir confié celle des Tickets CESU garde d'enfants au groupe ACCOR avec tous les dysfonctionnements déjà signalés.

A l'ordre du jour de ce CCAS, il y a un point concernant les groupes de travail mis en place par la MIRATE (mission interministérielle pour la réorganisation de l'administration territoriale de l'Etat) pour établir une charte de gestion des Ressources Humaines dans les DDI et notamment le sous-groupe « action sociale ». La CGT rappelle sa revendication d'une harmonisation par le haut des prestations d'action sociale (comme pour les régimes indemnitaires ...) et s'inquiète du rôle des futures plate-formes RH prévues au niveau des Préfectures de Région et des nouvelles mutualisations en vue. Elle demande, en outre, que les commissions du CCAS soient régulièrement informées des travaux et des études émanant ou commandées par le CIAS (comité interministériel d'action sociale).

Les sessions de formation des présidents de CLAS vont se dérouler de mai à novembre 2009 ; la CGT rappelle sa demande d'organisation de formations des membres des CLAS dans tous les services et de rencontre nationale des partenaires de l'action sociale qu'il faudrait prévoir dès le printemps 2010.

Enfin, à quelques jours du 1<sup>er</sup> mai, la CGT souligne le caractère exceptionnel de l'appel unitaire de l'ensemble des confédérations syndicales et des fédérations syndicales de fonctionnaires pour que l'ensemble des salariés actifs et retraités aux côtés des lycéens et étudiants participent aux rassemblements organisés dans tout le pays pour défendre l'emploi, les salaires et les services publics et dénoncer la crise, ses conséquences et les cadeaux faits aux banques et aux actionnaires.

**La CGT appelle tous les agents du MEEDDAT et leurs familles à participer aux manifestations du 1<sup>er</sup> mai 2009.**

## Attaque contre la retraite par répartition

*Tous les personnels titulaires de la fonction publique se voient donc imposer depuis le 1er Janvier 2005, pour tous les éléments de rémunération qui ne sont pas pris en compte par le régime principal (régime des pensions civiles des fonctionnaires de l'état ou CNRACL pour les personnels hospitaliers et des collectivités territoriales) un régime par capitalisation, le RAFP, (Régime Additionnel de la Fonction Publique) géré par un fond de pension.*

*Celui-ci s'applique réglementairement à un montant limité à 20% du traitement maximum, limites aujourd'hui largement dépassées.*

*C'est le premier fonds de pension obligatoire créé en France. Et il n'est pas tout à fait un hasard que celui-ci le soit dans la fonction publique.*

*Ce régime mis en place par la réforme des retraites de 2003, constitue une attaque frontale contre les régimes solidaires par répartition.*

*Il entraîne une fragilisation considérable des droits à retraite des fonctionnaires*

*Il participe d'une financiarisation de l'économie dont on mesure aujourd'hui les conséquences*

*Il organise un transfert de cotisations vers les personnels, et dans le même temps il sert d'outil d'accompagnement de la déstructuration du système de rémunération.*

# LE RAFP

(Régime Additionnel de la Fonction Publique)

## OU NOS RETRAITES A LA BOURSE...

**Cheval de Troie  
contre les régimes  
par répartition**

*Rupture des liens solidaires,  
absence de prestations définies,  
et fragilisation de tous  
les régimes de retraites.*

A la différence des régimes par répartition qui fixent le niveau des retraites et organisent leur paiement au travers d'un système de solidarité intergénérationnelle (les cotisations d'aujourd'hui paient les retraites d'aujourd'hui), le système par capitalisation - fondamentalement différent - consiste à placer les cotisations d'aujourd'hui sur les marchés financiers afin de servir les retraites de demain à ces mêmes cotisants.

Les premiers sont généralement « à prestations définies » : chacun connaît le niveau de pension (au moins son taux) qui correspondra à sa carrière. Les seconds sont - comme le RAFP - « à cotisations définies »... seulement. C'est le niveau futur de la pension qui est, lui, aléatoire.

Ce sont en effet les marchés financiers sur lesquels sont placées les cotisations versées qui sont censés générer un « rendement » permettant d'alimenter le niveau des retraites futures.

C'est ce changement fon-

damental de nature du système de retraites, avec la mise en place d'un fond de pension, qui fragilise les retraites.

Bien entendu, il s'est trouvé beaucoup de monde (y compris parmi certaines organisations syndicales) pour alimenter - sur la base des rendements financiers que faisait alors miroiter le gouvernement - l'idée de perspectives mirobolantes pour les retraites relevant du RAFP : Lors de la présentation du projet devant les syndicats de la fonction publique, les projections gouvernementales faisaient état de rendements de 8% et 12% !!! (Alors que c'est 4% bruts - soit entre 2 et 3% nets - qui est actuellement l'ordre de grandeur constaté)... Ce qui prouve, une fois de plus, que les promesses ne valent que pour ceux qui veulent bien y croire. Aujourd'hui - les évolutions des marchés financiers étant ce qu'elles sont - les mêmes se font plus discrets sans pour autant renoncer, car il, s'agit pour eux d'une stratégie fondamentale qui repose notamment sur le transfert de charges de cotisations retraites. L'Etat a réalisé ce que le patronat rêve d'imposer à tous les salariés...

**Rafp = régime à  
cotisations  
définies.**

**... quant au niveau de la  
future retraite ...**

**tout dépend de la bourse !**

## Les conséquences de la capitalisation sur les retraites : la preuve par le marché.

La période de grave crise financière (avec ses conséquences économiques et sociales) que l'on traverse illustre aujourd'hui très clairement cette fragilisation des régimes de retraites par capitalisation que nous dénonçons depuis toujours: effondrement de plusieurs fonds de pensions - outre atlantique mais aussi dans de nombreux pays d'Europe.

Alors qu'au moment où ces lignes sont écrites le marché des actions a perdu en moins d'un an 50% de sa valeur, que le marché obligataire a une tendance baissière à laquelle s'ajoutent des risques potentiels de reprise de l'inflation participant de l'amenuisement des rendements, les actifs des fonds de pensions se réduisent de manière dangereuse pour les retraites qu'ils doivent verser.

### Les dégâts de la capitalisation

- Tous les fonds de pension ont connu dans la période une perte considérable de leurs actifs. Fin 2008 les pertes en capitaux des plans de retraite privés étaient évaluées par l'OCDE à 5 000 milliards de dollars (soit - 20% par rapport à décembre 2007).

- De son côté le FRR (fonds de réserve des retraites) - qui fonctionne par capitalisation et dont l'objectif est théoriquement d'assurer la pérennité des régimes de retraite - a, en quelques mois de crise, perdu (perte potentielle tant que les actifs ne sont pas réalisés) 24,8% de sa valeur (comptes fin 2008). De l'ordre de 6 milliard d'€ !... soit de quoi faire face aux besoins de financement complémentaires actuels....

Toutes ces menaces concernent bien évidemment le RAFP. Les conséquences négatives sont certes aujourd'hui largement masquées par la jeunesse du régime car il n'y a que peu de versements (actuellement en capi-

tal - en raison du seuil arrêté -, puis en rente, lorsque le nombre de points acquis est supérieur à ce seuil, soit 5 125 points) alors qu'en regard les rentrées de cotisations sont très importantes. De même la structure initiale des actifs, avec une grande majorité d'obligations d'état, moins touchées dans l'immédiat, protège le régime d'une trop grande dépréciation de ses actifs.

Le Rafp a en effet réglementairement un portefeuille d'action qui représente (encore) un volume relativement faible (le maximum actuellement autorisé - qui n'est pas atteint - est de 25% des actifs), le reste étant investi sur des obligations d'Etat pour l'essentiel, ce qui, dans l'immédiat, « limite la casse » pour l'ensemble des actifs du régime.

... N'empêche qu'il s'agit là d'arguments d'opportunité, largement conjoncturels.

> En effet, concernant les aspects pruden-  
tiels on soulignera que d'une part tout est fait pour que les contraintes prudentielles imposées par les textes évoluent (en diminuant la place des obligations au regard d'autres types de placements financiers) et que, d'autre part, les « espérances de rendement » des obligations d'états ne font plus l'objet des mêmes certitudes de la part des « spécialistes » financiers. Pour convenir que les garanties apportées

par les obligations d'état sont très loin d'être une assurance pour le long terme, il n'est qu'à voir la situation actuelle des finances publiques de certains pays et d'y ajouter l'émission considérable

d'emprunts suite aux endettements des états pour « soutenir les banques » (avec les conséquences que cela peut générer, y compris en termes de perspectives d'inflation pour atténuer les effets des remboursements de cette dette).

> **Secondement** si la baisse des actions n'a pour l'immédiat que des effets strictement « comptables » tant qu'il n'est pas nécessaire de les vendre pour payer des retraites ... il n'en demeure pas moins que cette baisse de leurs cours est bien réelle et qu'il n'est pas du tout certain que l'on assiste à une remontée rapide à leur niveau d'acquisition afin de permettre de payer des retraites intégrant ne serait ce que le niveau de l'inflation.

Sans compter que rien, mais alors rien du tout (et c'est même le contraire car c'est le système lui-même qui est en cause) n'exclut le renouvellement de tels effondrements des marchés au moment où le régime sera en « vitesse de croisière » et aura donc besoin de vendre, conduisant alors à des conséquences catastrophiques pour les retraites.

Il ne semble pas sérieux de s'abriter derrière un « caractère conjoncturel » de tels éléments pour ne pas voir (ou ne pas montrer) tout ce qu'il y a comme risques dans ce type de régime par capitalisation.

Car le réel sous jacent est bien là : Régime par capitalisation, le RAFP en porte tous les aspects négatifs, et l'évolution de la valeur de service du point du RAFP qui se ralentit actuellement pour progresser plus faiblement que les régimes par répartition en est un début d'illustration.

## Depuis le 1er Janvier 2005

(entrée en vigueur du RAFP)

La base de calcul des retraites par répartition est passée de 100 à 106,97.  
La base de calcul du RAFP (valeur de service du point) est passée de 100 à 106,52.

... le tout pour une inflation (moyenne annuelle) qui a progressé de 100 à 107,70.

Il en ressort

- que toutes les retraites perdent en pouvoir d'achat
- et que le RAFP (par capitalisation) perd encore plus que les retraites par répartition.

*Ce régime, c'est aussi un transfert considérable des cotisations vers les salariés.*

Sous couvert de participer au financement du régime, les pouvoirs publics font en réalité une très grande économie sur le dos des salariés.

Pour ce qui est des retraites du régime « principal » des fonctionnaires, le financement est assuré dans les conditions suivantes : pour les pensions civiles, par les cotisations des fonctionnaires d'Etat à hauteur de 12 % du total et par l'Etat à hauteur de 88 % ; pour la CNRACL par les cotisations des fonctionnaires territo-

riaux et hospitaliers à hauteur de 22 % et par leurs employeurs à hauteur de 78 %.

Pour ce qui est du RAFP, la part versée par le salarié est de 50% (idem pour les employeurs). Soit, au minimum, le doublement de la contribution salariale par rapport au Service des pensions ou la CNRACL. Et tout ça pour un « retour » sous forme d'une retraite dont le niveau n'a rien de garanti !

*Un régime qui accompagne la déstructuration du système de rémunération*

Le RAFP accompagne la déstructuration du régime de rémunération, ouvrant grand la porte à une place croissante de rémunération sous forme de primes (ou heures supplémentaires pour le « travailler plus afin de gagner plus »). Il s'agit là de dispositifs ayant un impact budgétaire bien moindre que des revalorisations de la valeur du point (en raison notamment de cotisations sociales bien moins élevées) dans le même temps où ils répondent à l'objectif de mise à bas des garanties collectives

dans la fonction publique.

L'appellation originale d'un régime de retraite « sur les primes » est de fait dépassée puisque sont désormais pris en compte dans l'assiette de ce régime des éléments de la rémunération principale, tels non seulement les heures supplémentaires avec leur place croissante mais aussi le Compte Epargne Temps ou encore la GIPA - la « Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat » - qui ne sont rien d'autre que de la rémunération principale différée.

D'ores et déjà et par glissements successifs (qui sont très loin d'être achevés si on laisse faire) le régime par capitalisation couvre une part de plus en plus importante de la rémunération. La règle d'une assiette maximale de 20% du traitement est largement contournée (le pouvoir entend d'ailleurs la supprimer) faisant peser ainsi des dangers croissants sur l'avenir de nos pensions.

*Le régime par capitalisation s'inscrit dans une logique de financiarisation avec toutes ses conséquences*

Par nature, parce qu'il faut qu'il cherche des rendements financiers élevés sur les marchés, le régime par capitalisation participe (et se nourrit) de la logique d'un système dont on connaît la contrepartie qu'il génère en dégâts sociaux (licenciements, pression sur les salaires et les acquis sociaux, surexploitation de pays entiers, etc...) et environnementaux (la recherche de la rentabilité fait le plus souvent l'impasse sur les dimensions environnementales).

Dans la période que nous traversons nous mesurons combien cette recherche d'un taux de



profit le plus élevé possible est source de crise, faisant du profit l'objectif primordial de l'investissement, ignorant la légitime exigence de réponse aux besoins sociaux, déconnectant l'évolution du rendement financier de celle des richesses créées. Ainsi le comportement des « fonds de pension de retraite » est il fondamentalement aussi prédateur que celui des autres gros actionnaires.

## La CGT propose

### ■ *De lutter pour la transparence et intervenir sur les investissements du RAFP.*

Au-delà même d'un Conseil d'administration de l'établissement qui marginalise largement les personnels (leurs représentants y sont minoritaires alors même que c'est de leurs cotisations et de leur retraite qu'il s'agit) qui est totalement antidémocratique (il n'est pas tenu compte de la représentativité des organisations ; le président n'est pas élu mais désigné par le pouvoir, en même temps que des personnalités dites « qualifiées »...) le régime est d'une opacité totale. Il n'y a aucune information réelle, continue et efficace. Les personnels ignorent ce qui est fait de leurs cotisations, comment elles sont gérées, quelles sont les évolutions des actifs du régime ...

Un des combats de la CGT au sein de cet organisme est d'exiger de la transparence et de l'information en direction des personnels.

Par ailleurs la CGT est intervenue fortement , a proposé, et a réussi à faire avancer des conceptions visant

à ne pas avoir pour objectif le rendement maximum, mais valorisant tout au contraire des investissements socialement responsables, prenant en compte une série de dimensions telles que l'emploi, la formation, l'évolution des rémunérations au regard de l'évolution des versements effectués au bénéfice des actionnaires, le rejet des paradis fiscaux, la lutte contre les rejets de gaz à effet de serre, etc. (il y a une cinquantaine de critères). Tout en étant conscient des limites de l'exercice (cela ne va pas changer fondamentalement la nature d'un régime par capitalisation) les possibilités d'investissement sont ainsi toutefois mieux encadrées au regard de leurs effets sociaux et environnementaux et les « financiers » n'ont pas toute liberté.

La CGT a imposé et continue d'intervenir pour des investissements « socialement responsables » sur l'ensemble des actifs du régime.

### ■ *... D'articuler reconstruction de la grille, système de rémunération et retraite par répartition.*

La mise en place de ce régime par capitalisation s'est largement appuyée sur la situation dégradée du taux de remplacement réel des retraites pour les fonctionnaires, en raison notamment de la non prise en compte de primes par ailleurs en pleine expansion.

La boîte de pandore a été ouverte et nombreux sont ceux qui aujourd'hui en mesurent les effets.

Pour la CGT, il s'agit tout à la fois de :

- procéder à une reconstruction de la grille unique de rémunération reconnaissant les qualifications et

intégrant les rémunérations hors traitement qui dévoient le paiement de la qualification

- de prendre en compte ainsi l'ensemble de la rémunération dans le calcul des droits à retraite dans le cadre du régime principal.

### ■ *... De mettre le RAFP en extinction.*

Sur le fond, le combat pour le développement des régimes par répartition demeure plus que jamais d'actualité. Les effets de la crise et leur impact sur les régimes par capitalisation permettent d'illustrer encore mieux le bien fondé des exigences revendicatives que la CGT porte. Et le présent document doit servir aussi à cela. Les alternatives présentées par la CGT pour ce qui est des moyens de financement des régimes par répartition sont plus que jamais d'actualité.

Le RAFP doit être mis en extinction.

**Une démarche et des propositions qui s'inscrivent dans la bataille générale de l'ensemble des salariés pour le développement des retraites solidaires et l'exigence des moyens de leur financement en modifiant la répartition des richesses en faveur du travail et en dégageant des ressources supplémentaires des revenus financiers.**



## UNION DES SYNDICATS DES SERVICES D'ETUDES ET DE RECHERCHE DE L'EQUIPEMENT

---

Fédération nationale CGT de l'équipement et de l'environnement

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex

tél. : 01 48 18 82 85/82 86 – Fax : 01 48 51 62 50

E-mail : [ussere@cgt.fr](mailto:ussere@cgt.fr)

Visitez notre site internet : <http://www.equipement.cgt.fr>

### Lettre ouverte à

Mme Pappalardo, Commissaire Générale au Développement Durable

Mme Jacquot Guimbal, Présidente du Comité Inter-Laboratoires des Ponts et Chaussées

Mme Etaix, Responsable du Service du Pilotage de l'Evolution des Services

Le plan de transformation du Réseau Scientifique et Technique (RST) répond initialement à la réduction des effectifs commanditée par la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP). Parallèlement, il impose une mutation des services pour la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement. L'abandon de l'Ingénierie Publique Concurrentielle (IPC) a infléchi négativement ce plan en élargissant son volet polarisation. Les Centres d'Etudes Techniques de l'Equipement (CETE) ont répondu à l'appel d'offres généralisé de proposition de pôles de compétences et d'innovation. A notre connaissance, il n'existe aucun arbitrage concernant l'attribution des pôles. Nous rappelons notre opposition à cette polarisation qui bannit la notion de réseau. Cependant, nous souhaitons que la Direction de la Recherche et de l'Innovation (DRI) explicite rapidement le cadrage de la polarisation, ses éléments d'analyse, de jugement, et fournisse pour discussion avec les CETE le résultat de ce volet du plan de transformation du RST. Par ailleurs, nous demandons que les garanties concernant les activités non polarisées dites « transversales », explicitées oralement, lors de notre entrevue avec la DRI le 13 février 2009, soient transcrites dans une circulaire conjointe Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) et Direction des Ressources Humaines (DRH).

Dans ce contexte, l'exercice de mise en œuvre du plan de transformation du RST a donné lieu à un rapport d'étape de chaque CETE. Présentés à la DRI le 1er avril, ces rapports d'étape révèlent de grandes disparités sur la forme et surtout sur le fond.

Visiblement, le CETE de Lyon a réalisé cet exercice en tenant compte non seulement des besoins des directions générales, mais aussi, dans son périmètre d'action, des besoins des collectivités locales, des DREAL, des DDEA (futurs DDT), des organismes partenaires, des acteurs parapublics, ... Pour autant, ce document est perfectible par exemple sur la relation LCPC-LRPC. Le rapport du CETE de Lyon semble découler d'une analyse sérieuse des besoins, des missions attendues et répond à la nécessité d'évolution des activités, notamment liées au Grenelle de l'Environnement, à l'abandon de l'Ingénierie Publique Concurrentielle, à la polarisation des activités et in fine à la diminution des effectifs commanditée par la RGPP. Il fixe un véritable cap pour ce CETE dans le respect de l'utilité publique, c'est-à-dire au service de toute la nation.



L'USSERE CGT s'inquiète des rendus des autres CETE où, ce qui semble prédominer, c'est la **diminution des effectifs** et la satisfaction unique des besoins des services centraux lorsqu'ils sont déclinés. Les rapports paraissent s'articuler autour de restructurations et de réorganisations dont l'issue n'aurait d'autre intérêt pour certains qu'une bourse aux postes. A deux mois du rendu final, aucun élément tangible fixant un cap pour l'intérêt public ne vient justifier de telles mutations. Nous nous interrogeons sur la commande passée par la DRI pour la mise en œuvre du plan de transformation du RST. Nous exigeons que les CETE déclinent le plan de transformation du RST en partant des besoins et de l'utilité publique de leurs services et tiennent compte de leurs territoires et de ses acteurs. En outre, nous revendiquons une concertation avérée dans chaque service et non une « concertation » alibi servant de validation dans le processus de transformation des CETE.

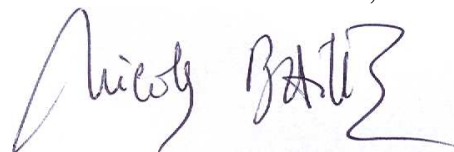
L'USSERE CGT saisit également l'occasion du Comité Inter-Laboratoires des Ponts et Chaussées (CILPC) du 19 mai 2009 pour faire état de ces dysfonctionnements dans l'élaboration de la transformation du RST. Par ailleurs, notre organisation syndicale s'interroge sur l'avenir des 17 Laboratoires Régionaux des Ponts et Chaussées (LRPC) - exemple de la fermeture de la géotechnique à Strasbourg - et de leurs relations avec le Laboratoire Central des Ponts et Chaussées (LCPC). D'autant que la stratégie du LCPC pour les 10 prochaines années laisse apparaître les LRPC uniquement comme des « partenaires ». L'USSERE CGT dénonce le désengagement du LCPC en tant que tête de réseau. Une forte interrogation existe également sur les Laboratoires Régionaux de l'Est et de l'Ouest Parisien, qui disparaîtraient noyés dans le projet de service de la DREIF. Quid des missions de ces laboratoires ? Quid du transfert à Sourdon ? Quid des agents, de leurs familles, etc ? Sur l'ensemble de ces aspects et sur le plan de transformation du RST, nous souhaitons que le CILPC fasse des propositions.

Enfin, l'ajournement de l'étude sur l'évolution du statut des CETE a livré en pâture ces services aux réformes subies ou initiées par le ministère. L'USSERE CGT estime que cette attitude acte la banalisation des CETE et déprécie une étude éventuelle sur l'évolution de leur statut. Par exemple, le regroupement des divisions informatiques des CETE, au sein d'un Service à Compétence Nationale (SCN), affaiblit le RST, avec environ 300 ETP (10 % de l'effectif) qui seraient transférés au niveau central. En outre, l'activité de certaines sections de ces divisions est assurée pour moitié par le secteur privé (des salariés d'entreprises privées viennent travailler dans les divisions informatiques !). Ce SCN préfigure-t-il une externalisation (privatisation) ? Quid du devenir des agents ?

D'autre part, pour la mutualisation des services supports, les DREAL n'hésitent pas à surponctionner les CETE, leurs effectifs techniques étant imposés par la Centrale. Cette diminution démesurée aura un impact certain sur l'outil de production. L'interpellation du CETE NC sur ce sujet est tout à fait pertinente. Or, la DRI a confirmé, lors de notre entrevue du 13 février, que la contribution des CETE serait dans la moyenne des services du ministère, soit 2 ETP par CETE et par an. L'USSERE CGT, opposée à cette mutualisation, souhaite néanmoins que la DRI et le Service du Pilotage de l'Evolution des Services (SPES) cadrent les DREAL.

Montreuil, le 15 mai 2009

Pour l'USSERE CGT,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicolas Baille', written over a faint circular stamp.

**Nicolas BAILLE**  
*Secrétaire Général*

Copies : M. Lallement, Secrétaire Général du ministère  
Mme Bréhier, Directrice de la Recherche et de l'Innovation  
M. Ruyschaert, Directeur des Ressources Humaines du ministère

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Secrétariat Général

Paris, le

**13 MAI 2009**

N/Réf. : SG02536

Affaire suivie par : Yves Malfilatre et François Raymond  
[Yves.malfilatre@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Yves.malfilatre@developpement-durable.gouv.fr)  
[Francois.raymond@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Francois.raymond@developpement-durable.gouv.fr)

Madame, Messieurs,

J'ai examiné avec la plus grande attention la motion préalable déposée le 20 avril 2009 lors de la réunion d'installation du groupe de travail national sur le rapprochement des polices de l'eau (ONEMA) et de la nature (ONCFS), ainsi que le courrier que vous m'avez adressé en préalable à la réunion prévue le 14 mai prochain sur la mutualisation des moyens entre les agences de l'eau et l'ONEMA.

Au regard, de leur contenu, il me semble important de réaffirmer un certain nombre de principes et de vous apporter des précisions sur la méthode proposée pour résoudre les difficultés que vous mentionnez.

1. Pour ce qui concerne les conséquences, sur les personnels de la mutualisation des moyens entre les agences de l'eau et l'ONEMA, je vous confirme mon intention de réaliser une étude d'impact précise sur la situation de chaque agent concerné par cette réforme. Le groupe de travail dont l'installation est prévue le 14 mai aura entre autre mission de discuter des mesures d'accompagnement qui se révéleraient nécessaires. Aucune mobilité géographique ne sera, d'ailleurs, imposée aux agents dans le cadre de la mise en œuvre de cette mesure de mutualisation. La réunion du 14 mai sera également l'occasion de vous présenter et de discuter avec vous du le projet de création du Groupement d'intérêt public envisagé.

2. Je vous confirme également que l'intégrité fonctionnelle et hiérarchique et les missions des différents établissements concernés ne seront pas remises en cause, ni par la mesure de rapprochement des polices de l'eau et de la nature, ni par la mutualisation des moyens entre les agences de l'eau et l'ONEMA. Je tiens, comme vous, à ce que les modalités de mise en œuvre pratiques de ces rapprochements se fassent dans la clarté et la concertation la plus large possible, dans le cadre des groupes de travail auxquels vous êtes invités à participer.

Madame et Messieurs les représentants des organisations  
syndicales SNE-FSU, CGT, UNSA Ecologie, CFDT, FO,  
SNAPE ONEMA, EFA CGC

3. Je vous confirme mon souci, ainsi qu'il a été annoncé au groupe d'échanges du 12 mars dernier, d'offrir un nouveau cadre réglementaire aux personnels contractuels de l'ONEMA et de l'ONCFS, en prenant comme référence celui des personnels contractuels des agences de l'eau dont il convient de réaliser un bilan et d'étudier avec vous les évolutions et améliorations possibles. La DRH et la DGALN ont organisé à cet effet des réunions techniques avec les directions des ressources humaines des établissements concernés, ainsi que celles du conservatoire du littoral, de l'agence des aires marines protégées et des parcs nationaux. Le sujet sera mis à l'ordre du jour du groupe d'échanges du 27 mai prochain et nous définirons à cette occasion un calendrier et une méthode de travail permettant d'associer les différentes organisations syndicales (celles du CTPM et celles représentatives des personnels et établissements concernés).

4. Je vous confirme enfin l'ouverture au début de l'été d'un recrutement de 144 ATE, qui sera suivi du lancement d'un recrutement de 73 TE en fin d'année. Outre les concours externes et internes, d'autres voies de recrutement seront poursuivies, soit parce que les textes l'imposent, soit parce qu'il peut se révéler pertinent de varier les profils. Ainsi, pour les ATE, un recrutement de 23 PACTE par l'ONCFS viendra notamment s'ajouter aux concours. Pour les TE, 10 postes seront pourvus par des ATE promus TE par liste d'aptitude. Enfin des recrutements d'anciens militaires en voie de reconversion seront rendus possibles, à raison de 6 ATE et de 2 TE.

Par ailleurs, le retard accumulé antérieurement pour la prise des arrêtés d'avancement a déjà été en partie résorbé, il le sera en totalité en 2010. Le groupe de travail, dont certaines de vos organisations sont d'ores et déjà parties prenantes sera élargi aux autres organisations syndicales (celles du CTPM et représentatives des personnels et établissements concernés). Il sera chargé de réfléchir à l'évolution des règles de gestion des ATE et des TE : mobilité, promotion et détachement. Là encore, un bilan s'avère nécessaire afin d'identifier les améliorations indispensables. Dans ce cadre, les modalités selon lesquelles la gestion de proximité pourra être déléguée aux établissements vous seront explicitées, dès que l'expertise portant sur la compatibilité des outils informatiques aura été menée.

Espérant avoir répondu à vos demandes, je vous prie de croire Madame, Messieurs, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Préfet, Secrétaire général



Didier LALLEMENT

